CCRE
CEMR

La coopération Nord-Sud : l'action des associations des collectivités territoriales d'Europe

Conseil des Communes et Régions d'Europe

Council of European Municipalities and Regions

Le CCRE remercie la Commission européenne pour son soutien financier

Cette publication n'engage que son auteur. La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

[Introduction]

par **Jeremy Smith**
Secrétaire Général du CCRE

Dans le monde du développement international, le rôle joué par les collectivités locales est rarement reconnu – il existe pourtant une gamme considérable d'activités et un fort engagement qui méritent d'être mieux connus. Parmi les acteurs figurent les villes et les collectivités locales ainsi que, dans la plupart des pays, leurs associations nationales.

En 2002, le Conseil des Communes et Régions d'Europe a mis en place un nouveau réseau pour la coopération Nord-Sud afin d'échanger les expériences et les informations et promouvoir une reconnaissance plus large, notamment par les institutions européennes, du rôle des pouvoirs locaux. Les membres du CCRE sont les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux (actuellement dans 33 pays). Il est donc naturel que nous nous concentrions tout d'abord sur le rôle et les résultats de ces associations membres qui entreprennent un travail de développement international destiné à renforcer les compétences des pouvoirs locaux dans les pays en voie de développement.

Ainsi est née l'idée de cette brève publication qui vise à donner au lecteur un échantillon des activités menées par nos associations nationales actives dans ce domaine, à travers quelques exemples de projets spécifiques. Ce faisant, il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'un tableau exhaustif du monde de la coopération internationale municipale (souvent connue sous le nom de coopération de ville à ville, bien que les grandes villes ne soient pas seules impliquées). Il existe des milliers de liens et de partenariats entre les collectivités locales individuelles qui méritent également une reconnaissance plus large.

… / …

En lisant cette publication, vous vous apercevrez que les ressources à la disposition de nos associations pour la coopération Nord-Sud varient considérablement – mais malgré cela l'objectif reste le même : fournir aux collectivités locales des pays en voie de développement le soutien nécessaire au renforcement de leurs capacités. Cette aide peut prendre de nombreuses formes – des plates-formes d'information, des séminaires, des visites d'échange technique, des sessions de formation de base pour les associations de pouvoirs locaux et les représentants de collectivités locales afin d'encourager la bonne gouvernance locale et une décentralisation efficace.

Deux questions clés apparaissent pour l'avenir. Premièrement, la communauté internationale, l'Union européenne et les gouvernements nationaux doivent prendre pleinement conscience du rôle essentiel que peuvent jouer les pouvoirs locaux dans le développement international. Si nous devons atteindre efficacement les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les collectivités locales doivent s'impliquer activement. Cela signifie qu'elles doivent avoir la capacité tant institutionnelle que légale et financière pour agir. Deuxièmement, cet accord doit mener à des résultats concrets par la mise en place de programmes spécifiques pour le développement des pouvoirs locaux.

L'Union européenne joue un rôle primordial dans l'apport d'aide internationale et dans sa coordination, ainsi que dans la promotion du développement international. Elle a soutenu des activités de collectivités locales, y compris des réseaux de ville à ville tels qu'URB-AL (Amérique Latine) et Asia Urbs. En général, cependant, nous avons le sentiment qu'il n'y a jusqu'à présent pas d'intégration globale du rôle des pouvoirs locaux dans le développement international. Ce rôle est, selon nous, distinct et complémentaire de celui des ONG et d'autres acteurs. Nous espérons que cette publication pourra aider à convaincre l'Union européenne et les décideurs nationaux de la contribution que nous pouvons apporter.

[Sommaire]

La contribution des collectivités territoriales à la coopération nord/sud dans différents pays européens :

- **Allemagne** 4
- **Belgique** 7
- **Danemark** 10
- **Espagne** 13
- **Finlande** 16
- **Luxembourg** 19
- **Norvège** 22
- **Pays-Bas** 25
- **Portugal** 28
- **Royaume-Uni** 31
- **Suède** 34

Nous remercions les associations nationales qui ont contribué à cette publication en nous faisant parvenir leur présentation et leurs photos.
Les autres photos paraissant dans la publication proviennent des médiathèques de la Commission européenne et des Nations Unies.

[Allemagne]

Présentation de l'association

L'Association des villes allemandes, la plus grande association des pouvoirs locaux de ce pays, représente 5 500 villes et 51 millions d'habitants, et protège les intérêts des villes face au gouvernement fédéral, au parlement, au conseil fédéral, à l'Union européenne et aux autres organisations internationales. L'association conseille ses membres et les tient informés sur les thèmes d'importance pour les collectivités locales. Elle facilite l'échange d'expériences entre ses membres et encourage cet échange dans de nombreux organismes officiels.

Le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la coopération pour le développement

Les pouvoirs locaux n'ont pas un rôle explicite dans la coopération pour le développement. L'article 28 de la Constitution allemande limite leurs activités au seul niveau local. Il est cependant entendu que les pouvoirs locaux peuvent s'engager dans la coopération pour le développement si elle concerne des secteurs d'activité de leur ressort.

Les Etats fédéraux ont, en 1988, adopté une résolution encourageant les activités des collectivités locales dans la coopération pour le développement. Une résolution ultérieure des Etats fédéraux de 1994 encourage le suivi du processus de la Conférence de Rio et ses engagements dans le développement durable et social. Cela implique non seulement un processus

de transformation dans le Sud, mais aussi la participation des citoyens et la définition et l'adaptation d'objectifs et de politiques de développement dans le Nord.

Le rôle de l'association dans la coopération pour le développement

La coopération pour le développement a pris beaucoup plus de valeur ces dernières années. Les donateurs bi- et multilatéraux et les ONG travaillent sur des projets locaux, destinés aux citoyens, de façon à atteindre les objectifs pour un développement durable : de la Conférence des Nations Unies à Rio en 1992 et la Conférence de Habitat II à Istanbul en 1996 jusqu'au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en 2002, le rôle des pouvoirs locaux a pris une importance croissante. Cette tendance a apporté de nouveaux défis et de nouvelles opportunités aux associations de collectivités locales avec l'augmentation de leurs tâches et rôles internationaux.

La Conférence de Rio sur l'environnement a initié le processus de l'Agenda 21. En Allemagne, environ 2 600 gouvernements locaux ont mis en œuvre l'Agenda 21 sur le développement durable, ce qui correspond à 20 % du nombre total de villes en Allemagne.

Pour renforcer au niveau local la coopération pour le développement, l'association travaille avec la Corporation Allemande pour le Développement (GTZ). Les principaux objectifs que les deux organisations veulent atteindre par cette coopération sont :

- Etablir conjointement un jeu d'instruments et de stratégies pour conseiller et aider les associations de pouvoirs locaux dans les pays émergeants. Ces stratégies doivent viser à renforcer la démocratie locale et à promouvoir la décentralisation.
- Grâce à la combinaison du savoir-faire de l'Association des Villes Allemandes et de l'expérience de mise en œuvre de projets du GTZ, établir une approche professionnelle du renforcement des capacités pour une association forte de pouvoirs locaux et de l'autonomie locale dans les pays émergeants.
- Mobiliser les ressources humaines et financières au niveau local, pour motiver les villes allemandes à s'engager dans la coopération pour le développement et souligner les avantages de ces actions pour les collectivités locales mêmes.
- Initier des projets pilotes de renforcement des capacités pour une forte association de pouvoirs locaux dans les pays émergeants.

- Etablir une base de données de projets de partenariat dans le domaine de la coopération pour le développement.
- Publier un guide des projets de coopération sur le développement dans lesquels sont engagés les pouvoirs locaux.
- Mettre en place une plate-forme d'échanges en ligne pour les échanges d'information, le conseil des collectivités locales engagées dans des partenariats de développement et pour ceux qui sont intéressés à lancer ce type de projets.

UN PROJET EN PARTICULIER

Coopération de la ville de Cologne pour un projet concernant la jeunesse au Chili.

C'est un projet de partenariat entre l'Association des Villes Allemandes et GTZ et l'Institut National de la Jeunesse au Chili (INJUV) qui a démarré en 2001 avec une coopération continue d'experts et des échanges de visites.

La coopération se concentre actuellement sur deux problèmes : les mesures préventives et thérapeutiques contre la drogue et la mise en œuvre planifiée de politiques d'aides aux jeunes. L'objectif principal est de connaître les différences :

- Dans la structure et le fonctionnement des organismes d'aide aux enfants et aux jeunes dans les deux pays ;
- Dans les méthodes de planification d'aide aux jeunes par le gouvernement local ;
- Dans le travail conceptuel et les méthodes de travail des municipalités ;
- Dans les thérapies de prévention contre la drogue ;
- Dans la motivation personnelle des experts ;
- Dans l'attitude des jeunes face à leur avenir.

Les experts retirent de ce projet :

- Des perspectives nouvelles dans leur travail ;
- La découverte ou la conception de solutions pratiques ;
- Une évaluation du travail et des initiatives menées au niveau local.

Le financement est assuré par le budget municipal de Cologne, par l'Etat fédéral, par le plan fédéral pour la jeunesse, par la contribution des participants. Le projet est géré au Chili par l'INJUV, à Cologne par le Service pour les enfants, les jeunes et la famille.

Dans l'état actuel du projet, un échange sur les méthodes de travail dans le plan d'aide aux jeunes est en cours. Une visite d'experts de Cologne au Chili a été organisée en avril 2004. Une visite retour des experts chiliens avec des experts paraguayens à Cologne était programmée en novembre 2004.

Dans le futur, la poursuite de la coopération dans le domaine des politiques locales pour la jeunesse et dans le plan d'aide aux jeunes est prévue. Si la participation du Paraguay dans la coopération germano-chilienne est un succès, un échange trilatéral d'experts sera établi. A moyen terme, il est prévu d'établir un réseau sur la base de l'expérience Cologne-Chili-Paraguay qui aboutirait à une coopération entre organisations de partenaires européens avec leurs homologues dans le Mercosur sud-américain.

Contacts :

- **Herr Walter Leitermann**
  Secrétaire Général Adjoint du RGRE,
  section allemande du CCRE
  Lindenallee 13-17 - D - 50968 Cologne
  Tél. : +49-221-377 1 315
  Fax : 49-221-377 1 150
  E-mail : walter.leitermann@staedtetag.de
  Site : www.rgre.de

- **Mme Tatiana Detering**
  Responsable des Relations Internationales
  Lindenallee 13-17 - D - 50968 Cologne
  Tél. : +49-221-3771 315
  Fax : 49-221-3771 150
  E-mail : tatiana.detering@staedtetag.de
  Site : www.staedtetag.de

[Belgique]

Présentation de l'association

L'Union des Villes et Communes Belges (UVCB), association fédérale, est une plate-forme où se rencontrent trois associations régionales :

- **L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale** (AVCB-VSGB), qui regroupe 19 municipalités, 19 centres publics d'action sociale (CPAS), des organisations intermunicipales et 6 zones de police ;
- **L'Association des Villes et Communes de Flandre** (VVSG), qui regroupe 308 municipalités, 308 CPAS, 42 organisations intermunicipales et 118 zones de police ;
- **L'Union des Villes et Communes de Wallonie** (UVCW), qui regroupe 262 municipalités, 262 CPAS, une association intermunicipale et des zones de police.

La VVSG participe à deux programmes sur la coopération pour le développement, l'un au niveau fédéral, l'autre au niveau flamand. L'UCVW participe au programme fédéral et assure la promotion de l'initiative pour le développement durable lancée en 2002 par la région Wallone.

Description générale des activités

> Le programme fédéral sur la coopération municipale internationale

- **Début :** 2000, basé sur une décision annuelle par arrêté royal
- **Objectif :** améliorer la capacité municipale par la formation des employés municipaux et de petits projets d'investissements
- **Fonds :** 1,5 million d'euros pour toutes les collectivités locales belges (589)
- **Gestion :** le programme est géré par l'Union des Villes et Communes Belges, qui distribue les subventions aux municipalités sur la base des sélections faites par les associations régionales qui assurent la formation et donnent des conseils
- **Suivi :** effectué par un comité de direction composé de la direction générale de la coopération pour le développement, le cabinet du ministre et les quatre associations
- **Situation :** (en 2003) participation de 18 communes wallonnes, 9 communes flamandes, 6 de la région de Bruxelles

> Le programme flamand sur la coopération municipale internationale

- **Début :** Projet pilote (2001-2004)
- **Objectif :** établir une politique locale sur le développement incluant la coopération directe (C2C), le renforcement des capacités et un volet sur la sensibilisation

- **Fonds :** 2,5 millions d'euros annuel pour les collectivités locales flamandes (308)
- **Gestion :** le VVSG assure la formation, l'information, les activités en réseau et le soutien
- **Suivi :** étroite coopération avec le ministère flamand des relations extérieures
- **Situation actuelle :** participation de 30 communes flamandes à la phase pilote
- **Futur :** le parlement flamand a voté une loi spécifique (décret) sur la coopération municipale internationale en avril 2004, qui entrera en vigueur en 2005.

> L'initiative wallonne pour le développement durable

- **Début :** 2002
- **Objectifs :** appuyer la mise en œuvre d'une politique de l'Agenda 21 dans dix pays partenaires de la région wallonne
- **Fonds :** 1,8 million d'euros annuel pour les municipalités (262), les ONG et les partenaires sociaux
- **Gestion :** gestion directe par le gouvernement wallon
- **Suivi :** comité de conseil auquel prend part l'UVCW
- **Situation actuelle :** participation de douze communes wallonnes
- **Futur :** appel à propositions sur une base annuelle.

QUELQUES PROJETS EN PARTICULIER

Exemple de bonnes pratiques : Lommel (B, Flandre) - Ongwediva (Namibie)

Depuis 1998, Lommel a une coopération avec Ongwediva, dans le nord de la Namibie. Dès le début, cette coopération s'est orientée sur les aspects de la gouvernance et du renforcement de la démocratie locale. Différentes sessions de formation pour le personnel ont été organisées à Lommel, ce qui a permis notamment une information améliorée à la population sur les déchets ménagers, des discussions avec les banques sur les possibilités futures de paiement électronique, un nouveau système de rotation pour les congés des employés, etc.

Outre la formation du personnel, deux réalisations concrètes appuyées par Lommel à Ongwediva forment la base d'une politique de développement à long terme. La première est un projet de marché ouvert. Un certain nombre d'éventaires ont été construits, en combinaison avec un large espace couvert. De cette façon les petits commerçants peuvent offrir leurs produits dans un environnement sûr. Comme la plupart des commerçants sont des femmes, la municipalité a doté le secteur d'un terrain de jeux et des plans ont été conçus pour construire une crèche. Un comité du marché a été mis en place pour régler avec la municipalité les problèmes pratiques. Le second projet concret est un centre "multiusages", un centre polyvalent avec différents équipements : un grand espace ouvert, des salles de réunions, et une petite bibliothèque. Ce centre a une fonction régionale et propose en outre un programme culturel. Il sert aussi pour des initiatives de lutte contre le SIDA.

L'étape suivante est de développer une politique pour les jeunes dans le cadre du fonctionnement du centre. Lommel et Ongwediva ont renouvelé leur partenariat pour cinq années supplémentaires. Ce partenariat est basé sur une vision claire et une stratégie à long terme pour tous les partenaires concernés.

Exemple de bonnes pratiques : Waremme (B) - Kigali (Rwanda)

Le projet implique le programme fédéral sur la coopération municipale internationale et l'initiative wallonne pour le développement durable. Son objectif est la définition d'une politique cohérente de traitement des déchets ménagers à mettre en œuvre à Kigali et vise surtout la formation du personnel par un échange de bonnes pratiques.

Exemple de bonnes pratiques : Bruxelles (B) - Kinshasa (République Démocratique du Congo)

La coopération entre Bruxelles et Kinshasa a démarré en 2002, en s'orientant sur les aspects de l'état civil. En dépit du fait qu'il existe un cadre juridique depuis 1985, il demeure un manque d'information sur le nombre d'habitants, des naissances et des décès, et les groupes d'âges. Il n'existe pas d'outil homogène pour l'état civil, et l'on constate un manque administratif sérieux au niveau des services à Kinshasa. En fait, la ville n'a pas une vision claire de la croissance et de l'évolution de sa population, ce qui cause de sérieux problèmes dans la mise en œuvre d'une politique efficace (coordination avec les hôpitaux, communication…). Grâce à des échanges et au développement du personnel, la ville de Bruxelles aide Kinshasa à traiter la tâche considérable de développer une stratégie et des outils pour un service efficace de l'état civil.

Contacts :

- **Mme Isabelle Compagnie**
  Responsable de la Cellule internationale,
  Union des Villes et Communes de Wallonie
  Rue de l'Etoile 14 - B - 5000 Namur
  Tél. : +32-81-240 611 - Fax : +32-81-240 610
  E-mail : isabelle.compagnie@uvcw.be
  Site : www.uvcw.be
- **M. Jean-Michel Reniers**
  Chargé de Mission, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale
  Rue d'Arlon 53 boîte 4 - B - 1040 Bruxelles
  Tél. : +32-2-233 31 57 - Fax : +32-2-280 60 90
  E-mail : jean-michel.reniers@avcb-vsgb.be
  Site : www.avcb-vsgb.be
- **Mme Betty de Wachter**
  Coordination Service Europe et International,
  Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
  Pavi Ijoenstraat 7-9 - B - 1030 Brussels
  Tél. : +32-2-211 55 00 - Fax : +32-2-211 56 00
  E-mail : betty.dewachter@vvsg.be
  Site : www.vvsg.be

[Danemark]

Présentation de l'association

LDGK (Pouvoirs locaux du Danemark) **est l'association nationale des collectivités locales danoises**, avec un personnel de 350 personnes.

La mission de LGDK est de protéger les intérêts des autorités locales démocratiquement élues et être le centre pour le rassemblement, le développement et la diffusion de la connaissance sur les pouvoirs locaux danois.

Description générale des activités

Le Danemark étant l'un des pays les plus décentralisés au monde, LGDK, dans ses activités quotidiennes, traite de tous les aspects possibles de la décentralisation et des services pour ses 269 membres. LGDK agit pour le compte de ses membres dans la négociation du budget annuel avec le gouvernement danois, et a une influence majeure sur les politiques nationales de la décentralisation. LGDK est aussi activement engagé dans le processus d'Union européenne, en promouvant le principe de subsidiarité et en défendant les intérêts des pouvoirs locaux.

En 1990, LGDK a établi un département de consultation internationale qui, à la mi 1990, a étendu son champ d'activités en Afrique, en Asie et en Amérique Latine afin de diffuser l'expérience accumulée sur les processus de démocratisation et les systèmes de gouvernement local.

LGDK a fourni son expertise à toutes les étapes et dans le cadre de la plupart des aspects des processus de démocratisation et de décentralisation. Les secteurs d'expertise au LGDK sont principalement au nombre de trois :

- Le développement des structures du gouvernement local – comme la répartition des tâches du secteur public, l'élaboration du cadre législatif, l'établissement d'institutions clés dans le secteur du gouvernement local, la réforme administrative et territoriale des gouvernements locaux, et la formation du personnel au sein des secteurs du gouvernement local ;

- Les finances du gouvernement local – comme les systèmes de coopération et de négociation entre le gouvernement central et les pouvoirs locaux, l'amélioration des systèmes de gestion financière du gouvernement local et la conception de systèmes financiers globaux du gouvernement local ;

- Les stratégies et l'évaluation de la décentralisation – comme l'élaboration de stratégies de décentralisation, la comparaison au niveau international des systèmes de décentralisation et des finances locals, et la révision/l'évaluation des stratégies et processus de décentralisation.

EXEMPLES DE PROJETS

Révisions des programmes de soutien des donateurs

Un des nombreux projets de LGDK en Asie était de soutenir une révision commune Gouvernement-Donateur de la décentralisation au Népal durant la période 2000-2001. Le but de cette révision était de vérifier l'étendue et le niveau de conformité entre la politique de décentralisation du gouvernement et les programmes de soutien à la décentralisation des donateurs et de vérifier le niveau de conformité entre les programmes des donateurs. La révision a été réalisée sur un modèle conçu conjointement par le gouvernement, les donateurs et LGDK. La politique du gouvernement sur la décentralisation a été analysée avec quelques projets sélectionnés des donateurs, de façon qu'il soit possible de vérifier que les efforts combinés des donateurs étaient en conformité avec la politique de décentralisation du gouvernement.
La révision a produit quelques recommandations qui ont abouti à une nouvelle politique de décentralisation et stratégie du gouvernement népalais avec une limite de temps et un plan de la mise en œuvre de la décentralisation.

Soutien aux associations de pouvoirs locaux

Parmi les nombreux projets de soutien aux associations de pouvoirs locaux, l'aide aux Associations de Pouvoirs Locaux d'Ouganda (ULGA) est un bon exemple. Depuis 1998, une série de projets pour le renforcement institutionnel et le développement de l'association, qui a évolué d'un bureau restreint à une association efficace de plus de vingt employés, ont été menés. Les projets comportent : voyages d'étude et de formation au Danemark et en Lettonie, développement organisationnel, politique de promotion, statistiques du gouvernement local et gestion des données, gestion politique et administrative, formation et renforcement de la capacité, planification stratégique, service et représentation des membres face au gouvernement central.

Une coopération similaire a été développée avec l'Association des Commissions de Développement des Districts au Népal (ADDCN) de 1999 à 2003, et qui comportait : une analyse de l'administration politique et du travail de l'ADDCN, l'appui pour l'établissement d'une base de données du gouvernement local à l'ADDCN, l'aide à la rédaction de documents politiques dans les principaux secteurs d'activité politique, l'établissement d'un système de communication entre l'ADDCN et ses membres et le soutien pour aider à positionner l'ADDCN en tant que porte-parole des pouvoirs locaux et partenaire clé du gouvernement et des donateurs dans la décentralisation.

Formation et renforcement de la capacité

Pour la formation et le renforcement des capacités, un projet a débuté avec l'Académie Nationale d'Administration Publique au Vietnam (NAPA) en 2004. Ce projet traite du développement de quinze sessions de formation pour les responsables politiques et le personnel au niveau des provinces et des districts au Vietnam. Durant le projet mené avec le Centre de Formation du Gouvernement Local qui le dirige, des experts vietnamiens sont instruits sur les méthodes de formation, le développement du curriculum et le contenu technique des cours. Les quinze cours de formation ont été réunis en trois groupes de cinq, et trois groupes d'environ vingt Vietnamiens sont responsables de chaque groupe. Le développement de chaque groupe a lieu en quatre étapes : 1° Préparation au Vietnam, 2° Formation au centre de formation du gouvernement local, 3° Suivi du développement des cours au Vietnam, 4° Essai pilote au Vietnam.

Durant la formation au Danemark, les experts de LGDK apportent un soutien technique aux cours de formation, aident dans le développement du curriculum dans chaque cours, et présentent des suggestions d'exercices pédagogiques pour les enseignants vietnamiens.

Durant les missions au Vietnam, LGDK commente et donne des conseils sur les projets des curriculums et participe aux cours de formation avec les formateurs et le personnel administratif provincial et des districts.

Contacts :

- **M. Holger Pyndt**
  Chef de la Division Internationale LGDK
  Rue de la Science 4 - B - 1000 Bruxelles
  Tél. : +32-2 550 12 60
  Fax : +32 2 550 12 72
  E-mail : jog@kl.dk
- **M. Philip Bøttern**
  Consultant, Local Government Denmark
  Weidekampsgade 10, Postboks 3370
  DK - 2300 Copenhagen S
  Tél. : +45-33-703 475
  Fax : +45-33-703 068
  E-mail : phi@kl.dk
- **Site :** www.kl.dk

[Espagne]

Présentation de l'association

La Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP) est une association sans but lucratif travaillant pour le secteur public. L'adhésion à la FEMP, sur une base volontaire, est le fait des municipalités, des provinces et des îles espagnoles. La FEMP est la section espagnole du CCRE.

Les objectifs de la FEMP sont les suivants :

- Promouvoir et défendre l'autonomie des collectivités locales
- Représenter et défendre les intérêts généraux des collectivités locales vis-à-vis des autres administrations publiques. Fournir un large éventail de services aux collectivités locales
- Développer et renforcer l'esprit européen au niveau local en favorisant l'autonomie et la solidarité parmi les collectivités locales
- Promouvoir et favoriser les liens d'amitié et de coopération entre les collectivités locales et leur organisation à un niveau international, avec un accent particulier sur l'Europe, l'Amérique Latine et les Etats arabes
- Gérer des programmes nationaux au niveau local.

La FEMP dispose d'une commission de la coopération pour le développement, qui compte 25 maires et/ou présidents de conseils provinciaux. Elle prend des initiatives dans ce domaine à travers un programme d'activités annuel. Le Secrétaire technique est le Directeur du secteur de la coopération pour le développement de la FEMP.

Description générale des activités

Environ 1 500 collectivités locales espagnoles travaillent sur des projets et programmes de coopération pour le développement avec un budget de 90 millions d'euros. Les régions autonomes ont 120 millions d'euros. Ainsi plus de 30 % de la coopération espagnole est financée par des institutions publiques décentralisées.

L'éducation et la santé sont les principaux domaines de la coopération locale. L'Amérique Centrale est la première destination, mais la tendance est à la diversification des pays.

Les différents moyens de développer la coopération ont un facteur commun : 80 % des budgets sont gérés par les ONG espagnoles par un appel à propositions annuel des municipalités ou des provinces.

La Loi sur la Coopération Internationale du 7 juillet 1998 mentionne les différents acteurs de la coopération et propose que les ministères des finances et des affaires étrangères

les coordonnent. Cependant, la coopération des collectivités locales espagnoles a toujours été indépendante dans le choix des partenaires, car elles ne reçoivent pas de soutien du gouvernement central.

Les objectifs de la FEMP, prenant en compte les différents acteurs de la coopération, sont de promouvoir la coordination des initiatives, en partie par l'échange d'information avec les municipalités travaillant dans les mêmes pays ou sur des projets semblables ou en proposant une coopération directe entre les municipalités. Une des activités principales est de proposer des lois et règlements pour la gestion de projets qui nécessitent des procédures particulières.

UN PROJET EN PARTICULIER

Projet pilote de la Fédération des Municipalités Colombiennes (FCM)

Ce projet pilote a été développé dans le cadre du Programme de Renforcement Institutionnel (ACB) de IULA. Le programme ACB vise à promouvoir et renforcer le rôle des associations de pouvoirs locaux à travers le monde, afin de leur permettre de mieux soutenir leurs collectivités locales membres dans la mise en œuvre de leurs responsabilités statutaires.

Le but du projet est de permettre de renforcer la Fédération des Municipalités Colombiennes afin d'accroître sa représentation, sa capacité de favoriser les changements dans l'administration des municipalités, son rôle d'intermédiaire, et de devenir un forum d'échange d'information.

La Fédération des Municipalités Colombiennes a surtout un programme institutionnel en cours dans lequel le projet du programme ACB peut être inséré. Le programme institutionnel consiste en la restructuration interne de la Fédération des Municipalités Colombiennes et la création de nouveaux postes pour répondre aux besoins courants.

> Objectifs :

a) Offrir une meilleure information aux municipalités à l'aide d'une lettre d'information

b) Accroître la participation des maires dans la prise de décision de la Fédération et augmenter le niveau de participation des femmes dans la société

c) Aider au renforcement des municipalités, en fournissant et en rendant accessible une information appropriée et précise sur les possibilités de soutiens internationaux.

> Résultats :

Le renforcement de la Fédération a permis le renforcement institutionnel de ses membres. Grâce au programme ACB, la FCM a réorganisé sa structure interne, optimisant les ressources économiques et humaines. Son rôle de représentant des collectivités locales, devant le gouvernement central, s'est renforcé, et ses efforts ont été reconnus par ses municipalités membres. La Commission des Femmes a été créée en coopération avec les associations de femmes colombiennes pour la paix, elle a diffusé une publication cofinancée au début par ce programme et a obtenu une contribution active de ses membres dans le processus de décentralisation.

Contacts :

- **M. Jesus Turbidi Perez**
  Directeur du Département International de la FEMP
  Calle del Nuncio 8 - E - 28005 Madrid
  Tél. : +34-91-364 37 00
  Fax : +34-91-365 54 82
  E-mail : internac@femp.es
- **Mme Luz Romero**
  Directrice des programmes de coopération de la FEMP
  Calle del Nuncio 8 - E - 28005 Madrid
  Tél. : +34-91-364 37 00
  Fax : +34-91-365 54 82
  E-mail : internac@femp.es
- **Mme Arantxa Canto**
  Responsable des jumelages de la FEMP
  Directrice des programmes de coopération de la FEMP
  Calle del Nuncio 8 - E - 28005 Madrid
  Tél. : +34-91-364 37 00
  Fax : +34-91-365 54 82
  E-mail : acanto@femp.es
- **Site :** www.femp.es

[Finlande]

Présentation de l'association

L'Association des Pouvoirs Locaux et Régionaux de Finlande (AFLRA) est une organisation de représentation et de services des pouvoirs locaux. Toutes les villes et communes finlandaises (444) sont membres de l'AFLRA. L'AFLRA est aussi au service des conseils régionaux et des autorités municipales conjointes. Elle défend les intérêts des collectivités locales et offre des services d'expertise. Elle fournit de la formation, de la recherche, et publie des informations se rapportant aux pouvoirs locaux finlandais dans des branches variées comme la législation et la finance municipale, l'éducation, la santé, l'aide sociale, la planification et l'infrastructure municipale, la protection de l'environnement, les relations de travail, la politique structurelle, les affaires européennes et les relations internationales. L'AFLRA emploie environ 300 personnes. Elle possède aussi sept sociétés de consultants. L'unité internationale de l'AFLRA participe à la coopération pour le développement.

L'AFLRA et la coopération pour le développement

Les collectivités locales finlandaises peuvent participer à la coopération pour le développement. Elles peuvent procéder à l'échange de savoir-faire et d'expertise. Il n'existe pas d'obstacles légaux à la coopération. Cependant, dans la pratique elles ne peuvent pas beaucoup financer leur soutien à la coopération, car elles doivent financer les services de base pour leurs citoyens. Ainsi il est nécessaire que les collectivités locales bénéficient de financements extérieurs pour réaliser des activités concrètes de coopération.

Les collectivités locales finlandaises ont participé à la coopération pour le développement depuis la fin années 1980. A cette époque il n'y avait pas de possibilités de financement, et pour cette raison les relations de coopération n'étaient pas très actives. Les ONG pouvaient demander des financements pour la coopération pour le développement et des collectivités locales ont créé quelques ONG de développement qui pouvaient réaliser certains projets. Ainsi, durant les dernières dix années, la coopération a surtout existé au niveau des ONG et n'a pas atteint le niveau municipal. D'un autre côté, il y a eu une autre

possibilité pour les pouvoirs locaux de participer à la coopération pour le développement. Les collectivités locales se sont associées comme partenaires dans les projets d'expertise étatique. Cela est rarement arrivé cependant, et dans ces cas la coopération n'a pas été initiée par les municipalités elles-mêmes. En 2000 l'AFLRA a réalisé une étude sur les possibilités de promouvoir la coopération municipale pour le développement. Selon les résultats de cette étude, il était convaincant de démarrer la coopération pour plusieurs raisons. L'AFLRA a lancé un programme pilote appelé "programme de coopération Nord-Sud des pouvoirs locaux" pour les années 2002-2004. Il est financé par le ministère des affaires étrangères de Finlande (1,17 million d'euros). L'AFLRA administre et coordonne le programme, organise des séminaires, donne des avis, développe de bonnes pratiques, des lobbies et des réseaux.

Le programme de coopération Nord/Sud des collectivités locales pour les années 2002-2004 soutient la coopération entre les municipalités finlandaises et l'Afrique sub-saharienne. Les principes sont de promouvoir l'interaction, la réciprocité (comme la connaissance mutuelle) et l'égalité. Les municipalités du Nord et du Sud planifient ensemble et mettent en œuvre leurs activités de coopération. Il est souhaitable que les autorités locales du Nord et du Sud conçoivent un plan de coopération avec un accord officiel commun pour que les deux partenaires soient également impliqués dans le processus de coopération. Les activités ont été, par exemple, dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'environnement et la culture. Elles sont sous le contrôle des deux collectivités locales. Il existe quatre aspects différents dans la coopération. L'un des aspects est de soutenir le développement de l'administration publique locale. Un autre est d'appuyer les améliorations pratiques aux services de base. Il y a des échanges de membres du bureau et des élus, ainsi que des activités de coopération qui améliorent la participation des habitants dans le travail des autorités locales. Un partenariat municipal peut disposer d'un maximum annuel de 84 000 €. Les deux partenaires retirent un bénéfice de la coopération. Par exemple, dans le sud la coopération aide au développement des services de

base. Dans le nord elle aide à promouvoir l'éducation et la tolérance internationales et fournit aussi des informations sur les structures du gouvernement local et sur le financement des services publics de base dans les pays en voie de développement. Le programme appuie la coopération intermunicipale initiée par les gouvernements locaux eux-mêmes. C'est une coopération entre des institutions municipales égales et il n'appuie pas directement le travail des ONG. Le programme pilote 2002-2004 vise à développer des critères et des bonnes pratiques pour la coopération municipale pour le développement.

L'AFLRA continue le programme. La phase suivante du programme se déroulera en 2005-2007. Le Ministère des Affaires étrangères finlandais a accordé 3,935 millions d'euros pour la phase suivante. Le programme sera ouvert à toutes les villes et municipalités finlandaises. Elles peuvent poser leur candidature pour ces fonds conjointement avec leurs collectivités locales partenaires de l'Afrique subsaharienne. Le financement moyen sera annuellement de l'ordre de cent mille euros.

AUTRES ACTIVITÉS

L'AFLRA a terminé un projet de coopération appelé **"Renforcement de l'Association des Collectivités Locales de Namibie 2001-2003"**, destiné à fournir des services aux autorités locales de Namibie. Il fait partie d'un projet plus large, "Renforcement institutionnel des collectivités locales de Namibie" financé par le ministère finlandais des affaires étrangères.

L'AFLRA a également réalisé une évaluation du **Projet de développement urbain intégré de Nacala** au Mozambique en 1995. Il était financé par le ministère finlandais des affaires étrangères et incluait le développement de l'administration de la ville, la protection de l'environnement, la gestion du territoire et l'approvisionnement en eau.

Contacts :

- **M. Heikki Telakivi**
  Directeur des Affaires Internationales
  AFLRA, Association des pouvoirs locaux
  et régionaux de Finlande
  Toinen linja 14 - FI - 00530 Helsinki
  Tél. : + 358-9-771 25 51
  Fax : + 358-9-771 20 69
  E-mail : heikki.telakivi@kuntaliitto.fi
- **Mme Heli Liikkanen**
  Coordinatrice, Coopération Nord-Sud,
  Association des pouvoirs locaux
  et régionaux de Finlande
  Toinen linja 14 - FI - 00530 Helsinki
  Tél. : + 358-9-771 25 51
  Fax : + 358-9-771 20 69
  E-mail : heli.liikkanen@kuntaliitto.fi
- **Site :** www.kuntaliitto.fi

[Luxembourg]

Présentation de l'association

La raison d'être du **SYVICOL, Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises** (Section du CCRE au Luxembourg) est de s'occuper de la promotion et de la sauvegarde d'intérêts généraux et communs des villes et communes luxembourgeoises.

Outre la défense des intérêts et des droits des collectivités locales nationales, le SYVICOL veille au renforcement de l'autonomie communale et au respect du principe de subsidiarité.

Le SYVICOL constitue le principal interlocuteur du gouvernement luxembourgeois pour toutes les questions touchant l'intérêt communal général.

Il représente les villes et communes luxembourgeoises au sein des organismes européens et internationaux ayant pour vocation la défense des intérêts des collectivités locales.

Une autre mission du SYVICOL est de promouvoir la coopération transfrontalière et internationale des villes et communes luxembourgeoises à travers des jumelages ou autres partenariats avec des collectivités locales étrangères.

En 2002, sur initiative du ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, le comité du SYVICOL a décidé de demander aux communes luxembourgeoises de participer à un projet de coopération avec les municipalités du Cap-Vert.

Pour mener à bien ce projet, le SYVICOL travaille en étroite concertation avec les organisations non gouvernementales "Association Luxembourg-Cap-Vert" et "Pharmaciens Sans Frontières" (PSF), jouissant d'une grande expérience et étant toutes les deux actives au Cap-Vert.

Description générale des activités

Les communes luxembourgeoises peuvent jouer un rôle important en matière de coopération. En représentant l'organe politique le plus proche du citoyen, les responsables locaux sont les mieux placés pour sensibiliser les citoyens à ce sujet.

Pour ce projet concret, le SYVICOL, respectant le principe de l'autonomie communale, a laissé aux communes le droit de fixer l'enveloppe budgétaire qu'elles entendent réserver à ce projet commun de coopération.

Annuellement, par le biais de leur budget, les communes ont la liberté de réserver des moyens budgétaires pour l' "Aide au développement du Tiers Monde" afin d'aider le développement de ces pays. Au Grand-Duché de Luxembourg, maintes communes jouent un rôle actif dans le domaine de la coopération pour le développement. Cet engagement peut aller au-delà d'un simple engagement financier, les communes pouvant ainsi assurer le suivi des projets et fournir une assistance technique à leur partenaire.

Le SYVICOL, organisme représentatif de 118 communes au Luxembourg, a décidé en 2002, sur initiative du ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire de promouvoir la coopération décentralisée et plus particulièrement celle avec les villes du Cap-Vert.

Ceci s'explique en premier lieu par la présence d'une forte communauté capverdienne au Luxembourg. De plus, le Cap-Vert est un pays partenaire privilégié de la coopération du gouvernement luxembourgeois. De ce fait, le projet mis sur les rails par le SYVICOL peut être cofinancé par le gouvernement luxembourgeois à raison de 75 %, l'apport financier des communes adhérentes au projet sera dès lors triplé par le ministère.

Le SYVICOL est essentiellement un organe consultatif et bien qu'il explore les pistes aussi bien dans le domaine de la coopération que dans d'autres domaines relevant de la politique locale, il ne s'implique cependant pas directement dans l'exécution et le contrôle du projet.

Pour cette raison, le SYVICOL a sollicité l'intervention d'ONG agréées au Luxembourg et actives au Cap-Vert, à savoir "Pharmaciens Sans Frontières" et "Amitiés Luxembourg-Cap-Vert" qui prendront en charge la mise en œuvre du programme de coopération en direction du Cap-Vert.

Le SYVICOL n'a pas manqué d'impliquer l'Association des Municipalités du Cap-Vert dans son objectif commun.

UN PROJET EN PARTICULIER

A la suite d'une visite d'une délégation de représentants du SYVICOL au Cap-Vert en mars 2002, les municipalités du Cap-Vert ont présenté des requêtes de financement de projets.

Après des études approfondies et sur avis de l'ONG "Pharmaciens sans frontières", le SYVICOL a décidé de concentrer son attention sur des micro projets en matière d'éducation préscolaire et plus particulièrement la construction d'écoles primaires.

Le projet de coopération au Cap-Vert pourra profiter du cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois, ce qui impose le respect strict et rigoureux du schéma de cofinancement instauré par le gouvernement luxembourgeois.

En vue de respecter les procédures quant au fonds et à la forme et pour mener à bien ce projet, PSF, mandaté par le SYVICOL, est actuellement à la recherche d'un partenaire consultant (personne privée ou ONG) sur place capable de formuler, de suivre et d'évaluer le projet et de le mener à bonne fin.

A l'heure actuelle, le projet n'est pas encore entré dans sa phase de concrétisation.

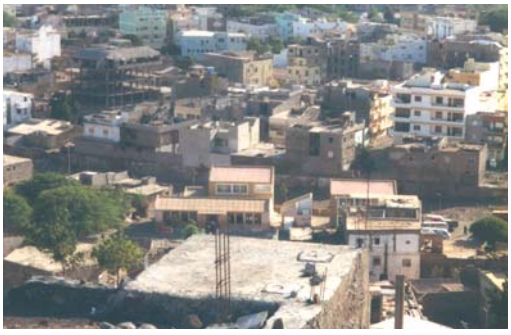

Contacts :

- **Mme Mireille Colbach-Cruchten**
  Directrice, Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises
  3 rue Guido Oppenheim - L - 2263 Luxembourg
  Tél. : +35-2-44 36 58
  Fax : +35-2-45 30 15
  E-mail : mireille.colbach@syvicol.lu
- **M. Laurent Deville**
  3 rue Guido Oppenheim - L - 2263 Luxembourg
  Tél. : +35-2-44 36 58
  Fax : +35-2-45 30 15
  E-mail : info@syvicol.lu
- **Site :** www.syvicol.lu

[Norvège]

Présentation de l'association

L'Association Norvégienne des Pouvoirs Locaux et Régionaux (KS) est une association nationale des municipalités, comtés et entreprises publiques propriétés de municipalités ou de comtés.

L'ensemble des 434 municipalités et des 19 comtés de Norvège sont membres de KS. En outre 900 entreprises publiques sont membres.

KS est financé par des cotisations différenciées et quelques activités générant des ressources.

KS et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) ont passé un accord en 1996 concernant la coopération pour le développement.

La coopération norvégienne au développement avec le Sud a évolué, ces dernières années, de l'assistance à la coopération.

L'accord de coopération implique que KS doit :

- Apporter une assistance technique en rapport avec la mise en œuvre de projets soutenus par la Norvège
- Etablir une coopération entre les institutions de pouvoirs locaux en Norvège et les pays en voie de développement, y compris des programmes de partenariat entre les collectivités locales norvégiennes et les pays du Sud.

Description générale des activités

KS est engagée dans trois catégories de projets Nord/Sud :

- L'établissement et la coordination de programmes pour la coopération institutionnelle entre les municipalités norvégiennes et les municipalités du Sud dans l'objectif d'échanger des expériences et de renforcer leurs capacités
- Une coopération institutionnelle entre KS et des associations sœurs pour l'échange d'expérience et l'amélioration de la capacité
- Un soutien aux programmes nationaux de décentralisation et le renforcement des capacités locales et régionales.

La Norvège n'a pas formellement de restriction légale envers les pouvoirs locaux dans le cadre de leur coopération avec le Sud.

QUELQUES PROJETS EN PARTICULIER

Coopération institutionnelle entre KS et l'Association de Pouvoirs Locaux de Zambie (LGAZ)

Ce projet a démarré en 2000 et est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement NORAD.

Il vise surtout à renforcer la démocratie locale en Zambie en soutenant LGAZ par la coopération institutionnelle avec cette association. Les principaux objectifs sont "le renforcement de la capacité institutionnelle de LGAZ et la formation des conseillers".

Les activités suivantes ont été menées en 2003 :

- Poursuivre le processus d'installation d'un bureau efficace de LGAZ à Lusaka
- Le congrès annuel de LGAZ
- La formation des conseillers et une évaluation externe de cette formation
- La coopération régionale avec MALGA (Malawi)
- La coopération régionale concernant les femmes dans les pouvoirs locaux avec le Malawi.

Coopération institutionnelle entre KS et l'Association Nationale des Comités de Développement des Villages du Népal (NAVIN)

Ce projet est basé sur une étude préliminaire de 2002. Une phase préparatoire a été menée en 2003 pour une activité prévue en 2004-2006.

Le financement est assuré par NORAD.

Coopération institutionnelle entre KS et l'Association de Pouvoirs Locaux du Malawi

Ce projet prévu pour quatre ans (2002-2005) est financé par NORAD.

L'objectif du projet est une coopération institutionnelle de quatre années entre KS et MALGA pour la période 2001-2005. Il vise à soutenir institutionnellement MALGA dans ses efforts pour "représenter et promouvoir les intérêts des collectivités locales au Malawi et la population représentée par ces collectivités".

Les activités prévues sont :

- Assurer les réunions régulières de MALGA (conseils, réunions annuelles et comité exécutif)
- Améliorer les bureaux, l'équipement technique et la communication
- Améliorer les compétences du personnel de MALGA
- Améliorer la collaboration avec d'autres parties prenantes dans le processus national de décentralisation
- Accroître la coopération régionale avec LGAZ (Zambie) et SALGA (Afrique du Sud)
- Préparer la formation des conseillers après les élections de 2004.

Aide au processus de mise en place d'associations provinciales du gouvernement local au Pakistan

Le projet porte sur la période 2003-2004. Le budget est financé par NORAD pour environ 68 000 $ (53 900 €).

Les activités suivantes ont été menées :

- Aider à l'identification des besoins, opportunités et problèmes dans la création d'associations de pouvoirs locaux
- Réaliser une analyse de la situation pour faire apparaître les stratégies préliminaires, les approches et les méthodologies pour créer des associations
- Identifier les possibilités éventuelles d'un partenariat entre KS et les associations de pouvoirs locaux, et l'éventuelle fourniture de conseils par KS.

Coopération institutionnelle entre KS et l'Association des Pouvoirs Locaux d'Afrique du Sud (SALGA)

Ce projet fait partie du programme d'amélioration de la capacité entre le gouvernement de Norvège et celui de la République d'Afrique du Sud. Il a démarré en 1997 et s'étend sur la période 2001-2004. Il est financé par NORAD et s'élève pour cette période à environ 2 millions de USD (env. 1 584 700 €).

Le but est de donner à l'association de pouvoirs locaux la possibilité de remplir son rôle, ses tâches et ses responsabilités. L'association de pouvoirs locaux doit acquérir la capacité de soutenir les collectivités locales dans leurs efforts pour servir leurs communautés de façon durable et efficace, sur la base des principes démocratiques et de bonne gouvernance.

La coopération entre KS et SALGA s'appuie sur les activités suivantes :

- Un programme de formation pour les conseillers
- Un appui à la restructuration et à la gestion de SALGA
- Les relations de travail (développement d'une politique uniforme d'emploi, établissement d'un système d'information sur les relations de travail, établissement d'une base de données sur les ressources humaines, mise en œuvre d'un système de gestion de la performance des employés)
- Le développement d'une politique du genre dans les pouvoirs locaux
- Le développement d'une politique des pouvoirs locaux vis-à-vis du SIDA
- Les relations financières et fiscales municipales.

Contacts :

- **Mme Aina Simonsen**
  Directrice, Association norvégienne
  des pouvoirs locaux et régionaux
  P.O. Box 1378 Vika - N - 0114 Oslo
  Tél. : +47-24 13 29 54 - Fax : +47-22 83 17 86
  E-mail : aina.simonsen@ks.no
- **M. Øystein Haugen**
  Coordinateur des projets internationaux, Association
  norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux
  P.O. Box 1378 Vika - N - 0114 Oslo
  Tél. : +47-24 13 27 89 - Fax : +47-22 83 17 86
  E-mail : oystein.haugen@ks.no
- **Site :** www.ks.no

[Pays-Bas]

Introduction

L'Association des Municipalités Néerlandaises (VNG) a été fondé en 1912. VNG International, créé en 1993, est depuis 2001 totalement intégré à la VNG. Son rôle est de renforcer les gouvernements locaux démocratiques dans le monde entier grâce à l'expertise d'un réseau de 575 professionnels à la fois aux Pays-Bas (surtout en provenance de la VNG et des municipalités néerlandaises) et dans le monde.

Activités et objectifs de VNG International

Pour VNG International, renforcer le gouvernement local démocratique signifie travailler sur trois niveaux apparentés :

- Au niveau individuel - la formation du personnel municipal et des représentants élus ;
- Au niveau organisationnel - par le conseil aux autorités locales et leur formation ;
- Au niveau institutionnel - par l'adaptation des relations financières, de la loi, des aménagements institutionnels.

Dans beaucoup de projets, VNG International renforce les structures intergouvernementales locales comme les associations de municipalités, les instituts de formation etc.

L'approche de VNG International est caractérisée par une coopération de collègue à collègue et par des liaisons institutionnelles. La première concerne le personnel municipal et les représentants élus partageant et échangeant la connaissance avec des collègues qui ont des responsabilités et des tâches similaires. Cette forme de coopération s'approfondit lorsqu'il y a un lien institutionnel.

VNG International et la coopération pour le développement

Les municipalités néerlandaises ont 170 liens avec les pays émergeants, 240 avec l'Europe centrale et orientale, 400 avec le reste du monde. VNG International appuie ces liens avec deux programmes de cofinancement et avec des services tels que le conseil, l'évaluation et une base de données de tous les jumelages sur Internet.

Les deux programmes sont : le programme international du gouvernement local pour le renforcement de la capacité (LOGO South), et la coopération municipale avec les pays en cours d'adhésion (ce programme est en train de s'arrêter, le suivi est en cours de négociation).

Un troisième programme de cofinancement, en coopération avec Cités et Gouvernements Locaux Unis, est intitulé "Renforcement de l'association pour une bonne gouvernance locale" (ACB).

Outre ces programmes VNG International gère, sur une base annuelle, de cinquante à soixante projets pour aider les gouvernements locaux, leurs associations et leurs instituts de formation dans les pays émergeants et les pays en transition avec l'appui financier notamment des ministères des affaires étrangères et de l'intérieur néerlandais, de l'Union européenne, de la Banque Mondiale et des agences des Nations Unies.

> Quelques statistiques :

VNG et VNG International	
Personnel VNG (hors compagnies)	300
Personnel VNG International au bureau de La Haye	38
Personnel dans les pays récipiendaires	7
Total des experts affiliés	575
Principaux groupes d'experts	55
Nombre de missions d'experts	86
Nombre moyen annuel de projets	55
Municipalités néerlandaises participant à des programmes de VNG International	
Projets dans les pays émergeants financés par VNG International	67
Chiffre annuel pour LOGO South	3,5 millions d'€
Chiffre annuel pour le programme ACB	0,5 million d'€
Cadres et politiques participant en interne depuis le début des programmes	environ 1 000
Experts néerlandais visitant et conseillant les municipalités partenaires depuis le début des programmes	environ 900

PLUS EN PARTICULIER

Les villes d'Eindhoven (Pays-Bas) et de Gedaref (Soudan) coopèrent depuis presque vingt ans avec le soutien du programme GSO (programme intermunicipal néerlandais de coopération pour le développement). Le gouvernement national soudanais a récemment récompensé les villes pour leur dur travail dans le domaine de la santé publique, proclamant Gedaref "la ville la plus propre du Soudan".

Un projet a été lancé le 1er janvier 2003 dont la durée prévue est de trois ans et dont l'objectif principal est d'améliorer la situation de la santé de la population de Gedaref. A cette fin, quatre actions différentes sont entreprises :

1. Amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau potable et développement du réseau de distribution à tous les environs.
2. Développement ultérieur du service de collecte des déchets pour qu'il couvre toute la ville et pour préparer un terrain d'enfouissement des ordures ménagères. A la fin du projet, le service des déchets sera autosuffisant dans une entité séparée.
3. Formation des femmes en particulier à Gedaref sur tous les aspects de la santé en général et plus spécifiquement en ce qui concerne les déchets et l'utilisation de l'eau.
4. Construction de toilettes publiques et privées.

Le coût total du projet est de 316 439,88 euros (non inclus l'apport des deux municipalités).

Un coordinateur local supervise toutes les activités grâce aux relations de jumelage entre Eindhoven et Gedaref. Les projets concernant les déchets et l'eau ont aussi des chefs de projet. Le projet sur les déchets a un comité de direction, toutes les parties concernées sont présentes aux réunions qui se tiennent tous les mois. Le transfert de technologie est un élément très important dans toutes les activités. L'échange d'expérience avec nos collègues de "Brabant Water", la municipalité d'Eindhoven, mais aussi le service privatisé de collecte des ordures et la faculté de "Nursing of Fontys Higher Education" pour les programmes de formation, jouent des rôles importants. A Eindhoven une personne est responsable de la coordination de toutes les activités concernant Gedaref.

Les possibilités d'investissement étant limitées dans ce programme, d'autres initiatives ont été développées et en 2003 deux autres projets ont démarré à Gedaref. L'un est financé par "Aqua for All" (de l'Eau pour Tous) et se concentre sur les investissements pour l'approvisionnement en eau. L'autre programme est sponsorisé par Novib et contribue au financement de dix ONG. Les activités concernent l'instruction, les apports permettant des projets à travers la formation et les prêts à court terme, l'amélioration des conditions de vie des nomades sédentarisés, la formation légale des femmes, la formation de la police dans le traitement des délinquants juvéniles et l'apprentissage des jeunes à un métier, mais permettent également la formation des enseignants et la construction de salles

de classe. Finalement, l'ONG à Eindhoven concernée par Gedaref fournit une formation aux enseignants, construit également des salles de classe et se charge de la rentrée de revenus grâce à la culture de légumes et l'élevage de volailles. Ce projet est géré par une ONG locale avec l'appui de la faculté d'Agriculture de l'Université de Gedaref. Au printemps 2004, un accord de coopération a été conclu entre la faculté de Gestion, d'Economie et de Droit de "Fontys Higher Education" et la faculté d'Economie et de Commerce de l'Université de Gedaref. En mai et juin, deux étudiants de Gedaref ont travaillé avec un groupe d'étudiants de Fontys sur un projet pendant six semaines.

La coopération entre Eindhoven et Gedaref n'est pas fructueuse uniquement pour Gedaref, car d'autres villes s'impliquent également et acquièrent de l'expérience grâce à Gedaref. Les personnes font preuve de bonne volonté et sont actifs dans l'échange d'expérience. D'autre part, ceci montre également aux villes néerlandaises comment la coopération dans le cadre d'un jumelage, qui inclue toute la population de la ville est un instrument efficace de la coopération internationale. Cela devrait prouver aussi que les relations entre des personnes à long terme et l'amitié sont une clé importante pour le succès du développement.

Renforcement de la capacité pour les associations de pouvoirs locaux : Rwanda

Le renforcement de la capacité de l'association (ACB) vise à renforcer la capacité des associations de pouvoirs locaux dans les domaines du lobbying, de la gestion et de l'organisation interne. Les associations de pouvoirs locaux sont des instances intermédiaires importantes entre le niveau national et le niveau local, et elles représentent les intérêts des collectivités locales. Elles ont un rôle clé dans les processus de décentralisation, et sont dans une position favorable pour aider leurs membres à assumer de nouvelles tâches et pour garantir que les stratégies de décentralisation sont réalistes et accompagnées de l'allocation de ressources adéquates et de l'appui au renforcement de la capacité.

La coopération de VNG International avec les associations de pouvoirs locaux a reçu des fonds de VNG et de différents donateurs nationaux et internationaux. Dans la dernière décade, VNG International a travaillé avec les associations de pouvoirs locaux dans plus de quarante pays, dont douze sont des pays en voie de développement. Un exemple de cette coopération est l'assistance apportée par VNG International pour établir, à partir de zéro, une nouvelle association de pouvoirs locaux au Rwanda, l'Association Rwandaise de Collectivités Locales (RALGA). La coopération entre les deux associations a débuté en 1998. Après une série de missions d'appui et de visites d'études, RALGA a été fondée en juillet 2002 (inauguration officielle le 21 mai 2004).

L'établissement de RALGA s'est révélé très important pour les processus de gouvernance en raison de l'apport de l'association dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation, la préparation des nouveaux statuts, et l'organisation d'élections nationales.

Projet d'habitat social à Durban (Afrique du Sud)

La ville de Rotterdam et plusieurs associations d'habitat de la région de Rotterdam ont aidé la ville de Durban dans l'établissement d'un institut d'habitat social. Pendant trois ans, un conseiller technique a monté l'organisation, formé le personnel et aidé à développer un plan d'affaires. Après son départ, un programme de trois ans a été développé pour que la formation du personnel puisse continuer.

En 2004, l'institut de l'habitat social gère huit cents résidences. La gestion est en place et l'institut emploie quinze personnes. Le nombre de résidences devrait croître dans les cinq années jusqu'à 4 500, et l'organisation croîtra de la même façon. L'institut devient de plus en plus un acteur important dans le marché du logement pour les personnes à revenus faibles et moyens dans la région de Durban.

Contacts :

- **M. Peter Knip**
  Directeur VNG International
  Postbus 30435 - NL - 2500 GK Den Haag
  Tél. : +31-70-373 83 86 - Fax : +31-70-373 86 60
  E-mail : peter.knip@vng.nl
- **M. Erik Jan Hertogs**
  Chef de Projet VNG International
  Postbus 30435 - NL - 2500 GK Den Haag
  Tél. : +31-70-373 86 01 - Fax : +31-70-373 86 60
  E-mail : erikjan.hertogs@vng.nl
- **Site :** www.vng-international.nl

[Portugal]

Introduction

L'Association Nationale de Villes Portugaises (ANMP) est une institution de droit privé reconnue d'utilité publique, qui représente les 308 communes du Portugal, y compris les régions autonomes des Açores et de Madère. Elle est le partenaire légal et légitime pour toutes les questions qui relèvent de l'autonomie locale pour laquelle elle est consultée de droit.

Outre son organisation interne et dans le cadre de ses relations internationales, l'ANMP consacre une attention particulière aux relations de coopération décentralisée avec les pays africains de langue officielle portugaise : Angola, Cap Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, São Tomé et Principe, et plus récemment avec la première nouvelle nation indépendante du XXIe siècle, le Timor Oriental.

La coopération décentralisée avec les pays en voie de développement de langue officielle portugaise

La coopération décentralisée avec les pays en voie de développement, avec une incidence particulière sur les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) et le Timor Oriental, est coordonnée, au niveau gouvernemental, par l'Institut Portugais de l'Aide au Développement (IPAD) sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères.

L'ANMP a, avec le Ministère des Affaires étrangères, un protocole de coopération qui "établit des formes de coopération en vue d'entreprendre conjointement des actions dans le contexte de l'organisation des structures de pouvoir local demandées par les pays en voie de développement, en conformité avec les options stratégiques de la politique de coopération portugaise", dans les secteurs considérés comme prioritaires :

1. L'éducation et la formation des cadres
2. La culture et le patrimoine historique
3. Les infrastructures, les problèmes sanitaires de base, l'urbanisme et l'environnement
4. L'aide en matériels et équipements.

Les municipalités sont naturellement considérées par la réglementation comme promoteurs ou exécuteurs de la coopération portugaise, étant "agent de coopération qui, sous le couvert d'un contrat, participe à la réalisation d'une action de coopération financée par l'Etat portugais, promue ou exécutée par une entité portugaise de droit public ou par une entité de droit privé sans but lucratif dans les pays bénéficiaires". Exceptionnellement, les cités portugaises peuvent "participer à des actions de coopération financées par un Etat de l'Union européenne, par une organisation internationale ou par une agence spécialisée, pour autant que leurs activités s'inspirent des objectifs de la politique portugaise de coopération avec le résultat de renforcer les relations du pays bénéficiaire avec le Portugal".

A souligner également qu'en ce qui concerne les droits et garanties des agents de coopération, les statuts afférents aux bénéfices fiscaux, l'accumulation de rémunérations avec des pensions de retraite et pré-retraite, les assurances et la formation spécifique, et la valorisation du volontariat, il a été créé une "bourse des candidats pour les agents de coopération" permettant ainsi la disponibilité immédiate d'agents avec les qualifications appropriées, ce qui répond ainsi à des actions ou des besoins existants.

La coopération municipale décentralisée sur le terrain

Tant l'ANMP que les municipalités portugaises développent tous les ans des actions et des initiatives vers les pays africains de langue officielle portugaise ou vers le Timor Oriental, spécialement dans les secteurs de la construction et la reconstruction d'infrastructures et de la formation professionnelle, domaine dans lequel les pays lusophones et le Timor Oriental sont particulièrement déficients. Cela est possible grâce à un autofinancement municipal, et aussi dans le cadre de lignes de financement spécifiques créées par l'Etat portugais.

A souligner qu'en complément des initiatives et des actions réalisées par les municipalités portugaises jumelées avec des communes de l'Afrique lusophone (18 avec l'Angola, 60 avec le Cap Vert, 20 avec la Guinée-Bissau, 33 avec le Mozambique, 22 avec São Tomé et Principe, soit au total 153 accords de coopération), l'ANMP a poursuivi sa politique de privilégier le secteur de la formation des cadres, en étroite collaboration avec l'Institut Public de Formation. Le centre des études et de formation à l'autonomie a réalisé des cours annuels de formation en administration autonome, destinés spécifiquement au Mozambique (2001), au Cap Vert (2002), et une action identique va être réalisée à São Tomé et Principe puis en Angola en 2004.

En 2002, l'investissement public concernant la coopération décentralisée s'est élevé à 1 499 093 euros consacrés au co-financement de projets des municipalités dans le cadre d'accords de jumelages et/ou de protocoles bilatéraux de coopération avec les collectivités territoriales africaines lusophones.

Contacts :

- **M. Artur Trindade**
  Secrétaire Général de l'ANMP
  Av. Marnoco e Sousa 52 - P - 3004-511 Coimbra
  Tél. : +351-239-404 434
  Fax : +351-239-401 862
  E-mail : anmp@anmp.pt
- **M. Landri Pinto**
  Directeur du Département des
  Relations Internationales de l'ANMP
  Av. Marnoco e Sousa 52 - P - 3004-511 Coimbra
  Tél. : +351-239-404 434
  Fax : +351-239-401 862
  E-mail : lpinto@anmp.pt
- **Site :** www.anmp.pt

[Royaume-Uni]

Présentation de l'association

Le Bureau International du Gouvernement Local (LGIB) est le bras international de l'Association du Gouvernement Local (LGA) d'Angleterre et du Pays de Galles, et appuie le travail international des associations de pouvoirs locaux d'Ecosse et d'Irlande du Nord. Le personnel compte 27 employés répartis dans les services Promotion politique, Communications, Services et partenariats internationaux, Equipes des programmes. La plupart des membres du personnel sont basés à Londres, et il y a aussi une petite équipe à Bruxelles. Les partenariats internationaux et l'équipe des programmes appuient les autorités locales du Royaume-Uni qui participent à des projets de coopération internationale, en encouragent d'autres à participer et les aident à développer des stratégies et des politiques internationales. L'équipe participe aussi à quelques programmes directs liés aux associations de pouvoirs locaux et aux collectivités individuelles outremer. Pour mieux utiliser nos ressources, des secteurs prioritaires ont été désignés actuellement vers les régions suivantes : Asie du Sud, Chine, nouveaux pays membres de l'UE, Japon, Bolivie, Europe du Sud-Est, Russie et CEI, Sierra Leone, Afrique du Sud, Ouganda, USA.
Le développement des activités de coopération des pouvoirs locaux du Royaume-Uni vise à développer et partager de bonnes pratiques avec des partenaires internationaux pour réduire la pauvreté, réaliser des échanges technique, et apprendre en même temps ce qu'est la démocratie locale et les communautés dans d'autres pays. Environ 10 % des collectivités locales britanniques ont des partenariats avec des pays en voie de développement, principalement avec l'Afrique et l'Asie du Sud-Est (souvent en raison de populations ethniques). En qualité d'association de pouvoirs locaux, le LGIB vise à appuyer ces liens individuels, en promouvant le développement de la démocratie locale grâce à la participation directe à des programmes qui améliorent la capacité des associations de pouvoirs locaux.

Description générale des activités

Le LGIB fait du lobbying pour des fonds et appuie l'apport des pouvoirs locaux du Royaume-Uni dans le développement international, sur la base de la politique sur le développement international du LGIB établie en 2002 qui appelle les autorités locales britanniques à participer, avec leurs communautés, aux activités de développement international.

Le LGIB agit aussi en qualité de secrétariat de l'Alliance des pouvoirs locaux du Royaume-Uni pour le développement international, un réseau d'agences de pouvoirs locaux du Royaume-Uni qui appuie le travail avec les pays en voie de développement. L'Alliance promeut le rôle des pouvoirs locaux dans la réduction de la pauvreté internationale. Le LGIB a récemment conclu un accord avec le Département pour le Développement International (DFID) du gouvernement du Royaume-Uni pour faire progresser ce travail.

Ci-dessous un bref résumé des activités actuelles du LGIB appuyant plusieurs associations de pouvoirs locaux outremer. Ce travail vise spécifiquement deux secteurs :

1. Accroître la capacité politique en aidant une association à accroître son impact politique au niveau national et régional ;
2. Renforcer les domaines organisationnels et administratifs en aidant au développement des fonctions de service d'une association pour soutenir ses membres.

QUELQUES PROJETS EN PARTICULIER

Ouganda

Le LGIB travaille à encourager l'Association des Pouvoirs Locaux Ougandais à fournir des outils pratiques et des ressources aidant au développement des pouvoirs locaux en Ouganda. Cette tâche comprend :

- La gestion du "City Community Challenge Fund" (C3) avec l'Association des Autorités Locales Ougandaises. Ce fonds vise à compléter les fonds du gouvernement par de petites aides communautaires pour aider les personnes pauvres et améliorer la vie quotidienne. Géré par les conseils municipaux, l'engagement de la communauté locale est fondamental pour ce programme. C3 a été mené pendant deux ans à Jinja et Kampala, aidant les petites entreprises et le logement pour répondre à la demande locale. Le Programme de Gestion Urbaine UN-Habitat veille au développement de ce programme dans d'autres zones urbaines.
- Le LGIB a apporté son expertise pour aider à établir un partenariat et un programme d'amélioration des capacités qui sera développé puis à la fin transféré à l'association ougandaise.
- Le LGIB propose également d'aider l'association à développer sa capacité d'aider les conseils membres de l'association dans le domaine de la gestion.

Afrique du Sud

Les activités du LGIB pour appuyer l'Association Sud-Africaine de Pouvoirs Locaux (SALGA) comprennent notamment :

- Phase 1 : Le développement d'une stratégie internationale de développement - pour développer un nouveau département au sein de SALGA similaire à l'équipe du LGIB Partenariats internationaux et programme. Une délégation de SALGA est venue au Royaume-Uni pour s'informer sur nos expériences. Elle a visité les bureaux du Vice Premier Ministre ainsi que d'autres organes de pouvoirs locaux. Le LGIB a participé à la conduite d'une consultation de responsables en Afrique du Sud, et le personnel du LGIB a rendu visite à SALGA pour l'aider à mettre sur pied un plan destiné à développer une unité de relations internationales.
- Phase 2 : Le LGIB appuie maintenant le développement de cette unité. La phase suivante comprendra une formation sur place, un cadre se rendra au Royaume-Uni pour observer le fonctionnement de LGA et visitera une collectivité locale. Un soutien sera aussi apporté à SALGA dans la création d'une base de données de liens internationaux avec les pouvoirs locaux sud-africains. Le travail est en attente jusqu'à la nomination d'un nouveau gestionnaire.
- Le travail est organisé à travers le Programme des bonnes pratiques au niveau du gouvernement local dans le Commonwealth et financé par le DFID.

Zimbabwe

Le LGIB/LGA a travaillé avec l'Association des Conseils urbains du Zimbabwe. Il l'a aidée dans plusieurs domaines :

- Aide au développement d'un plan stratégique d'affaires pour l'association, y compris par des discussions pour aider à développer les priorités ;
- Aide au développement de stratégies de lobbying telles que l'encouragement à une plus grande participation des femmes dans les pouvoirs locaux ;
- Aide au développement des services pour fournir une formation aux conseils membres et aux conseillers ;
- A l'étape suivante, il est envisagé que le LGIB travaille avec l'association pour développer sa capacité à fonctionner comme une association interpartis ;
- Le travail est financé par le programme de l'association de renforcement des capacités (autrefois par IULA, à présent par la Banque Mondiale).

Inde

Les activités du LGIB pour soutenir le Conseil "Toute l'Inde des Maires" (102 au total) comprennent :

- Le développement des capacités de lobbying des pouvoirs locaux indiens pour représenter les besoins des citoyens dans les municipalités indiennes. Cela comprenait une série d'ateliers, et les leaders des conseils britanniques se sont rendus en Inde pour partager les expériences concernant le rôle d'une association nationale de pouvoirs locaux et la manière de faire pression pour obtenir un soutien financier additionnel du gouvernement central.
- Le LGIB aide aussi à coordonner les liens de la nouvelle communauté municipale indienne sur le thème de la gouvernance, en se concentrant sur le Gujarat, le Kerala et le Maharashtra en raison de leur engagement dans la décentralisation.
- Une stratégie formelle de lobbying sera lancée lors d'une conférence à la fin du projet.
- Le travail est organisé par le Programme des bonnes pratiques au niveau du gouvernement local dans le Commonwealth et financé par le DFID.

Bolivie

En septembre 2004, le LGIB a lancé un projet commun avec la Fédération Bolivienne des Associations Municipales (FAM). Prévu pour un an, le projet vise à :

- Assister le processus d'unification entre la FAM et l'autre association municipale. La FAM représente les municipalités plus petites, plus rurales, alors que l'Association des Municipalités Boliviennes représente les principales villes du pays.
- Aider à améliorer les relations gouvernement central / gouvernement local.
- Apporter des conseils pour améliorer les services que la FAM fournit aux associations régionales et aux autorités individuelles.
- Le projet est financé par le Département pour le Développement international (DFID).

> **Pour plus d'information,** consultez le site Internet du LGIB : www.lgib.gov.uk

Contacts :

- **M. James Beadle**
  Chef de projets et partenariats internationaux LGIB
  Local Government House, Smith Square
  UK - London SW1P 3HZ
  Tél. : +44 207 664 31 18 - Fax : +44 207 664 31 28
  E-mail : james.beadle@lgib.gov.uk
- **Mme Rosalie Callway**
  Responsable des politiques
  de développement international
  Local Government House, Smith Square
  UK - London SW1P 3HZ
  Tél. : +44 207 664 31 17 - Fax : +44 207 664 31 28
  E-mail : rosalie.callway@lgib.gov.uk
- **Site :** www.lgib.gov.uk

[Suède]

Présentation des associations

L'Agence Internationale de Développement de SALA (SALA IDA) appartient à l'Association Suédoise des Collectivités Locales et Régionales (SALAR). La mission de SALA IDA est d'appuyer la démocratie et l'autonomie locales, utilisant la compétence et l'expérience des pouvoirs locaux et régionaux suédois.

> Information sur la coopération Nord/Sud au sein de SALA IDA

SALA IDA offre trois principaux types de services :

1. **Projets de coopération pour le développement international,** par exemple :

- programmes d'accroissement de la capacité
- soutien aux associations de pouvoirs locaux
- soutien au développement de structures légales
- projet et mise en œuvre de systèmes pour le budget et la finance
- intégration de la dimension du genre
- problèmes d'environnement local
- programme de pré-accession à l'adhésion à l'UE.

2. **Projets de jumelages** entre les collectivités locales et régionales suédoises et leurs homologues en Europe de l'Est ou dans le Sud. La coopération dans le Sud concerne le développement urbain, l'environnement et l'administration publique.

3. **Programmes de formation internationale pour les politiques et les fonctionnaires.** Jusqu'à présent, deux sont en cours :

- "Démocratie locale et gouvernance locale", avec des participants d'Afrique
- "Démocratie locale et gestion des déchets solides", avec des participants d'Amérique Latine.

Outre un nombre important de projets en Europe centrale et orientale, SALA IDA met en œuvre des projets dans les pays en voie de développement, par exemple en Afrique du Sud, au Rwanda, aux Philippines et en Mongolie.

Depuis 1997 SALA IDA, avec SIPU International, a participé à un programme soutenant l'amélioration de la capacité pour la gouvernance autonome en Mongolie. Le projet est constitué de composants variés, dont un programme de formation très réussi. Un noyau de maîtres formateurs, formés en Suède et en Mongolie, ont formé des responsables locaux ; de leur côté ceux-ci ont formé des milliers de personnalités locales. Un autre élément du projet est de renforcer l'Association Mongole de Collectivités Locales (MALA), pour l'aider à soutenir les collectivités locales. Une attention particulière a été portée au développement institutionnel, à la démocratie interne et aux systèmes économiques.

En conséquence de ce programme, plusieurs projets de jumelages ont été créés entre des municipalités suédoises et des collectivités locales mongoles (aimags). L'objet de cette coopération est principalement d'étudier le modèle suédois de démocratie et d'autonomie locale.

QUELQUES PROJETS EN PARTICULIER

Soutien du programme de développement de NOCLOGA, avec l'Association de Pouvoirs Locaux du Cap Nord (Afrique du Sud)

Lancé le 1er juillet 1997, prévu jusqu'au 31 décembre 2004.

L'objectif du programme est de soutenir NOCLOGA **dans la phase 1** :

a) Faire le point sur les besoins des membres

b) Renforcer l'interaction avec les organisations sœurs et SALGA (Afrique du Sud)

c) Préciser et viser les objectifs de l'association

d) Renforcer stratégiquement l'organisation

e) Créer un programme de formation pour les membres des groupes de travail de NOCLOGA

Dans la phase 2 :

a) Un institut de formation municipale pour créer une capacité de formation municipale viable

b) Une unité de développement municipal pour appuyer le processus d'amalgamation dans la province

c) Des équipes de travail LGDSP viables réparties géographiquement sur la province et produisant des exemples immédiats de bonne qualité et représentatifs.

Le financement est assuré par 4,5 millions de USD (environ 3,5 millions d'euros) de l'Agence Suédoise de Développement.

Soutien d'expertise pour le programme de décentralisation du Rwanda

Partenaires : l'Association Rwandaise des Pouvoirs Locaux (RALGA) et le Ministère des Autorités Locales (MINALOC).
Le programme a démarré le 31 décembre 2001 et doit se poursuivre jusqu'au 30 juin 2005.

Les objectifs du programme sont :

a) Travailler à la mise en place de RALGA

b) Appuyer RALGA après son établissement

c) Conseiller le Directeur et l'unité de gestion de la décentralisation à MINALOC sur les stratégies à mettre en œuvre pour le processus de décentralisation

d) Former des élus et des fonctionnaires sur les niveaux du secteur, du district et de la province dans deux régions, Ruhengeri et Kibungo. Le projet s'appuie sur l'expérience et le personnel du projet du Cap Nord (Afrique du Sud).

Le financement est assuré par l'Agence Suédoise de Développement avec 5,5 millions de USD (environ 4,3 millions d'euros).

Renforcement des ligues "gouvernement local" des Philippines pour des services éducationnels et techniques accrus

Partenaires : L'académie "gouvernement local", département de l'intérieur et gouvernement local (LGA-DILG), et l'Union des Collectivités Locales des Philippines (ULAP).
La date de démarrage est fixée au 1er novembre 2004. La date de clôture est prévue au 31 décembre 2006.

Principaux objectifs :

- Renforcement des ligues de gouvernement local dans la coordination de tous les principaux efforts sur la bonne gouvernance locale, et
- Renforcement de la capacité des ligues de gouvernement local en fournissant des services et une assistance spécialisée aux pouvoirs locaux.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer la coordination des ligues pour une décentralisation plus réelle et un travail local efficace
- Aider les ligues membres associés à identifier leur compétence d'organisatrices en ce qui concerne leur rôle
- Fournir des services aux ligues et à leurs membres
- Produire de la synergie par la participation et le travail d'équipe pour l'excellence dans la gouvernance
- Fournir un lieu pour partager les meilleures pratiques de la gouvernance locale dans un contexte tant local qu'international
- Identifier les responsabilités sur la façon dont les ligues vont prendre l'initiative dans la gestion des ordures ménagères solides
- Partager les expériences de gestion des ordures ménagères aux Philippines et en Suède.

Financement :

- 6,4 millions de couronnes suédoises (environ 700 000 euros) par l'Agence Suédoise de Développement
- 4,2 millions de couronnes suédoises (environ 460 000 euros) de la partie philippine.

Gestion : SALA IDA

Contacts :

- **M. Björn Jonzon**
  Directeur, SALA-IDA
  Hornsgatan 15 - S - 118 82 Stockholm
  Tél. : +46-8-452 75 38
  Fax : +46-8-642 16 20
  Mobile : +46 70 688 79 95
  E-mail : bjorn.jonzon@svekom.se
- **Site :** www.svekom.se

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

Ses membres sont les associations nationales de villes et régions de plus de trente pays européens.

L'idée fondamentale du CCRE est de promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie ; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances, ...

Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

EurActiv.com
EU News, Policy Positions & EU Actors online

Partenaire du CCRE

CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE (CCRE)

COUNCIL OF EUROPEAN MUNICIPALITIES AND REGIONS (CEMR)

Bureau de Paris / Paris Office
15 rue de Richelieu
F - 75001 Paris
Tel. +33 1 44 50 59 59
Fax +33 1 44 50 59 60
E-mail : cemrparis@ccre.org
Web : www.ccre.org

Bureau de Bruxelles / Brussels Office
Rue d'Arlon 22
B - 1050 Bruxelles
Tel. +32 2 511 74 77
Fax +32 2 511 09 49
E-mail : ccre.bruxelles@ccre-cemr.org
Web : www.ccre.org

Design Graphique : René Bertramo 01 53 36 19 12 - Imprimé sur du papier élémentaire sans Chlore - Respecte l'environnement